

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)**

- 06-8806 / 110585  
Jacques Allemann SA, 2555 Brügg BE  
laminage et tréfilage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H  
01.10.2006–30.09.2009 (Nouveau permis)
- 06-8833 / 100103  
Cafag SA, 1700 Fribourg  
production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
16 H, 9 F  
07.11.2004–06.11.2007 (Modification)
- 06-8834 / 110767  
Consortium LEDI-Lot Médian, 1950 Sion  
Réhabilitation du puits blindé de Cleuson-Dixence  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
30 H  
01.09.2006–31.05.2009 (Nouveau permis)
- 06-8838 / 100570  
Eternit (Suisse) SA, 1530 Payerne  
fabrication de plaques d'éternit: secteurs PM12 et BADS  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H  
06.06.2004–06.06.2007 (Modification)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (Art. 17 LTr)**

- 06-8832 / 102027  
Galexis AG, 1024 Ecublens VD  
lignes des commandes, service des transports (livraisons)  
besoins spéciaux de consommation  
27 H, 1 F  
22.10.2006–21.10.2009 (Renouvellement/modification)

## **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 06-8835 / 110740  
Direct Ferries (Suisse) SARL, 1227 Carouge GE  
assurance annulation (service clientèle)  
besoins spéciaux de consommation  
1 H, 1 F  
01.09.2006–31.08.2009 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-8776 / 100539  
Sicpa SA, 1373 Chavornay  
fabrication des encres de sécurité  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
89 H  
01.10.2006–30.09.2009 (Renouvellement)
- 06-8781 / 102020  
Euro-Frais Transit SA, 1030 Bussigny-Lausanne  
logistique pour la gestion des arrivées et des préparations de commandes de tout  
produit alimentaire sur le site de Bussigny  
besoins spéciaux de consommation  
4 H  
10.09.2006–09.09.2009 (Renouvellement/modification)
- 06-8788 / 101432  
Caran d'Ache SA, 1226 Thônex  
atelier des presses à injecter (atelier plastique)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
1 H, 1 F  
02.09.2006–01.09.2009 (Renouvellement/modification)
- 06-8790 / 108555  
Swiss Life Siège principal, 1005 Lausanne  
département logistique – support informatique  
besoins spéciaux de consommation  
5 H  
22.10.2006–21.10.2009 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (Art. 17 LTr)

- 06-8765 / 101282  
COLIBRYS (Suisse) S.A., 2007 Neuchâtel  
secteur opérations  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
16 H, 14 F  
01.12.2005–30.11.2008 (Modification)
- 06-8770 / 101312  
Vectron Frequency Devices Swiss S.à.r.l., 2000 Neuchâtel  
fabrication: backend, assemblage et test de composants électronique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
4 H, 5 F  
01.09.2006–31.08.2009 (Nouveau permis)

- 06-8771 / 110723  
Föry Transport SA, 1030 Bussigny-Lausanne  
transit marchandises  
besoins spéciaux de consommation  
2 H  
02.08.2006–01.08.2009 (Nouveau permis)

#### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 06-8763 / 101477  
Pouly Tradition SA, 1242 Satigny  
boulangerie, pâtisserie, traiteur  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
93 H, 14 F  
20.08.2006–19.08.2009 (Renouvellement)
- 06-8777 / 100012  
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc  
fabrication de chocolat  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
150 H, 250 F  
20.08.2006–19.08.2009 (Renouvellement)

#### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 06-8772 / 100992  
Nivarox-FAR SA, 2046 Fontaines NE  
production des appliques, roues et balanciers.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
19 H, 2 F  
01.06.2004–01.06.2007 (Modification)

#### **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 06-8774 / 100342  
Manufacture Jaeger-Le Coultre, Branch of Richemont International SA,  
1347 Le Sentier  
remontage des montres en observation  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
1 H  
17.09.2006–16.09.2009 (Renouvellement)
- 06-8782 / 101047  
MANUFACTURE CARTIER LA CHAUX-DE-FONDS, Branch of Richemont  
International SA, 2306 La Chaux-de-Fonds  
CNC, usinage maillons de bracelet  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H  
15.05.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)

- 06-8793 / 100034  
Despond SA, 1630 Bulle  
chauffage et tunnels de séchage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
2 H  
29.10.2006–28.10.2009 (Renouvellement)

**Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 06-8758 / 110731  
Blanchinet 48 Sàrl, 1027 Lonay  
blanchisserie  
besoins spéciaux de consommation  
1 H, 6 F  
01.08.2006–31.07.2009 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)**

- 06-8775 / 101949  
SWISSMETAL – UMS Usines Métallurgiques Suisses SA, 2732 Reconvilier  
ateliers de fonderie, de presses, d'étirage (y compris fours de recuit et décapage),  
de tréfilerie (y compris fours de recuit et décapage) à la Grand-Rue et à la  
rue du Moulin  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H  
01.09.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

12 septembre 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail